



## ACCORD SACEM

Depuis de nombreuses années, la Ligue de l'enseignement et la SACEM sont liées par des protocoles d'accord permettant de faire bénéficier à l'ensemble du réseau (fédérations, unions régionales et structures affiliées) des taux de réductions préférentiels.

### Récapitulatif des barèmes de réduction :

- De 9,5% à 12,5% pour les manifestations occasionnelles **avec un tarif au forfait**
- De 9 à 9,5% pour les manifestations occasionnelles **avec un tarif au pourcentage**
- De 12% pour la gestion de salles de spectacles
- De 9% à 9,5% pour l'organisation de festivals

Ces réductions sont soumises au respect des règles générales de la SACEM **notamment la nécessité d'une déclaration préalable.**

Elles sont cumulables avec la réduction de 20% accordée en cas de déclaration préalable.

Il existe par ailleurs de nombreux forfaits payables d'avance pour les petites manifestations (prix d'entrée jusque 20€ et budget des dépenses < 5.000 €).